

---

# **Cahier des normes pour le programme : Techniques d'éducation spécialisée**

*Ce cahier des normes est approuvé pour les six étapes du programme Techniques d'éducation spécialisée par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (code MCU 60701) pour les programmes offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.*

## Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs des programmes, etc. sur la mise en oeuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ce cahier des normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

### Conditions :

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription ©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des collèges, Unité de la qualité des programmes  
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités  
900 rue Bay  
Édifice Mowat , 9<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone: (416) 325-1934  
Télécopieur: (416) 327-1853

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Le présent document remplace la première publication des normes de ce programme paru en janvier 1996.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère :  
<http://www.edu.gov.on.ca>

*This publication is also available on the Ministry's World Wide Web site at*  
<http://www.edu.gov.on.ca>

©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

*This document is also available in English.*

ISBN 0-7794-1657-0

## Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à la révision des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important joué par les personnes et organisations qui ont dirigé la révision des normes et la personne détachée qui était à la tête de la révision des normes : Tim Klassen du *George Brown College*.

- Les membres du Conseil des aptitudes génériques (CAG) du CNAPC qui ont élaboré les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, les personnes qui ont animé les sessions de consultation pour participer à l'élaboration des résultats d'apprentissage relatifs aux aptitudes génériques et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les membres du Conseil de la formation générale (CFG) du CNAPC qui ont élaboré les buts et objectifs de la formation générale, les nombreuses personnes et organismes qui ont participé aux sessions de consultation et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les personnes et organismes qui ont participé aux sessions de révision et d'adaptation des normes en formation professionnelle en langue française, plus particulièrement le personnel scolaire et cadre : Georges Boudreau, Raymond Labrecque et Laurie Rancourt du Collège Boréal; Jean-Jacques Fortin, Marc Latreille et Claude Tessier de La Cité collégiale, ainsi que les membres des comités consultatifs de programme du Collège Boréal et de La Cité collégiale pour leur contribution et appui.

Dans ce document, à des fins de clarté et de simplification, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b> .....	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux .....	1
	Le cahier des normes .....	1
	Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage .....	2
	Les résultats d'apprentissage .....	2
	L'agrément des programmes .....	2
	L'élaboration des normes de programme .....	2
	La mise à jour du cahier des normes .....	3
	La spécificité francophone .....	3
<b>II</b>	<b>Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle</b> .....	4
	Le préambule .....	4
	La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle .....	6
	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle .....	7
	Le lexique .....	15
<b>III.</b>	<b>Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques</b> .....	17
	La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques .....	18
	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques .....	20
<b>IV.</b>	<b>La formation générale</b> .....	35
	Les exigences de la formation générale .....	35
	Les buts et les objectifs généraux .....	36

# I. Introduction

*Ce document présente les normes du programme Techniques d'éducation spécialisée offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Ces normes s'appliquent à tous les programmes portant le code MCU 60701, approuvés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le présent document remplace la première publication des normes de ce programme paru en janvier 1996.*

## L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les diplômés acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

La Direction des collèges du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat de l'élaboration et de l'approbation des normes des programmes pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

## Les cahiers des normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle;
- les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques; et
- les buts et objectifs de la formation générale.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie offrant ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins/intérêts régionaux.

## Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage

Les normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage.

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vu comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent qu'un apprentissage significatif a été réalisé par les personnes diplômées du programme, et vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les diplômés d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

## Les résultats d'apprentissage

Les *résultats d'apprentissage* représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au diplôme.

Les *éléments de performance* rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. *À ne pas confondre avec les objectifs d'apprentissage.* La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non des éléments de performance.

## L'agrément des programmes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a l'autorité d'agréer les programmes collégiaux. Cette évaluation provinciale vise à déterminer si les diplômés du programme ont atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans le cahier des normes.

## L'élaboration des normes de programmes

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large d'aptitudes génériques. Cette combinaison devrait assurer que les diplômés possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes professionnelles repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine: employeurs, associations professionnelles, diplômés, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements, etc.

## La mise à jour du cahier des normes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et des aptitudes génériques ainsi que des buts et objectifs de la formation générale. Pour vous assurer que cette version du cahier des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

## La spécificité francophone

Les normes d'un programme offert en langue française peuvent différer des normes d'un programme offert en langue anglaise.

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont sensiblement similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes des programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une meilleure réponse aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, l'un portant sur l'anglais et l'autre portant sur l'affirmation culturelle.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage en formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes.

## II. Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

*Les diplômés du programme Techniques d'éducation spécialisée doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle les huit résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques et les exigences de la formation générale.*

### Le préambule

Les intervenants\* en techniques d'éducation spécialisée\* ont les aptitudes nécessaires pour favoriser le changement chez les enfants et les adolescents qui font face à des difficultés personnelles d'ordre social, affectif ou comportemental. Dans un monde en pleine mutation, les enfants, les adolescents et leurs familles réagissent aux changements, au stress, à la privation affective, à la pauvreté, à la violence, aux abus et à la négligence par une variété de comportements et d'attitudes tels que la confusion, la colère, l'impuissance, la violence et le suicide. Souvent, les enfants et les adolescents font face à des difficultés multiples ou présentent des symptômes associés. En outre, ils sont souvent de jeunes contrevenants en détention ou qui reçoivent une certaine forme d'intervention thérapeutique\*. Bien comprendre la nature de ces réactions représente un défi important.

Les personnes diplômées du programme Techniques d'éducation spécialisée peuvent apporter une aide indispensable aux enfants, aux adolescents et à leurs familles. Ils sont particulièrement bien formés pour interagir dans le cadre de relations thérapeutiques avec les enfants, les adolescents et les familles qui font face à des difficultés d'ordre social, émotif et de comportement en vue de favoriser un changement positif.

Les spécialistes en techniques d'éducation spécialisée, d'aujourd'hui et de demain, doivent intervenir\* avec doigté et souplesse, montrer une grande capacité d'adaptation et être capables de prévoir les besoins croissants et d'y répondre adéquatement dans un contexte de réduction des services. Ils communiquent de façon claire et précise dans le contexte de leur milieu de travail. Ils évaluent objectivement leur clientèle\* afin de déterminer leurs besoins et de les combler en ayant recours à la méthode de communication la mieux adaptée. Cette capacité d'aller chercher de l'information et de l'utiliser est essentielle.

Les interventions auprès des enfants, des adolescents et de leurs familles ont lieu dans des contextes multiples : résidences familiales, familles d'accueil, écoles, services communautaires et correctionnels, et centres de jour. Les intervenants recueillent et fournissent toute information pertinente à la famille et à la communauté. Ils jouent également un rôle en éducation\* et dans le domaine de la santé mentale. Enfin, ils appuient les efforts d'éducation des parents et agissent en tant que conseillers pour favoriser une meilleure compréhension entre les personnes concernées, et l'apprentissage de comportements appropriés. Les spécialistes en techniques d'éducation spécialisée constituent une source d'aide pour les familles. Ils favorisent les changements individuels et systémiques auprès des parents.

Les techniciens en éducation spécialisée\* sont en mesure de faire appel à une gamme étendue de stratégies de prévention, d'interventions\* et de communication qui reposent sur une compréhension approfondie de la complexité du comportement et du développement humains. Les champs d'études comprennent, entre autres, les éléments suivants : intervention en situation de crise, gestion de conflits, résolution de problèmes, relation d'aide\*, élaboration et prestation de programmes et travail en groupe. De plus en plus, il leur faut travailler avec des groupes dont la complexité augmente. Le technicien en éducation spécialisée doit se tenir au courant des nouvelles tendances et s'adapter à diverses situations et au changement. La mise à jour de ses connaissances et de ses aptitudes est indispensable au maintien d'un haut niveau de performance.

\* Voir le lexique

## Techniques d'éducation spécialisée

### La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle

*Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

- 1. établir et maintenir des relations thérapeutiques\* de manière à favoriser une croissance personnelle du client\* ainsi que la croissance de la famille;**
- 2. créer, maintenir et offrir un milieu thérapeutique\* favorisant le bien-être et des changements constructifs chez les enfants, les adolescents et leur famille tout en respectant leur diversité culturelle, dans le contexte d'un hébergement ou à domicile;**
- 3. élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention qui favorisent l'adaptation psychosociale des enfants, des adolescents et de leurs familles;**
- 4. faire appel à des stratégies efficaces d'intervention\* ou à la prestation d'un service direct, en matière de programmes thérapeutiques, de consultations individuelles ou de travail en groupe, afin de répondre aux besoins et aux objectifs des enfants, des adolescents, des familles et des autres personnes concernées;**
- 5. collaborer avec d'autres fournisseurs de services afin de créer et de maintenir des relations de travail\* efficaces, et d'optimiser la qualité des services offerts aux enfants, aux adolescents et aux familles;**
- 6. entreprendre des activités d'auto-évaluation et de croissance personnelle\* afin de continuellement s'améliorer et améliorer sa performance professionnelle\*;**
- 7. Identifier et utiliser les ressources et les activités promouvant la croissance professionnelle;**
- 8. communiquer efficacement de façon écrite, orale ou sous tout autre forme, selon les besoins de la situation afin d'assurer un service de qualité.**

\* Voir le lexique

## Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**établir et maintenir des relations thérapeutiques\* de manière à favoriser une croissance personnelle du client\* ainsi que la croissance de la famille.**

### **Éléments de performance :**

- savoir écouter et communiquer en démontrant de l'empathie afin de favoriser la confiance mutuelle;
- évaluer les forces et les points à améliorer, par le biais de méthodes holistiques, pour déterminer les besoins réels du client;
- interagir conformément à l'éthique professionnelle\* des Techniciens d'éducation spécialisée\*, à celle de son milieu d'embauche et aux lois en vigueur;
- évaluer de façon continue la qualité des interactions avec le client et les autres personnes concernées, et faire les ajustements nécessaires;
- amener le client et sa famille à adopter des objectifs réalistes, réalisables et mesurables;
- faciliter l'atteinte des objectifs poursuivis, en collaboration avec le client, la famille et les autres personnes concernées;
- adapter son approche en matière de relations\* interpersonnelles aux diverses situations thérapeutiques, notamment pour les traitements à court terme, les soins en établissement et les interventions communautaires.

\* Voir le lexique

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**créer, maintenir et offrir un milieu thérapeutique\* favorisant le bien-être et des changements constructifs chez les enfants, les adolescents et leur famille tout en respectant leur diversité culturelle, dans le contexte d'un hébergement ou à domicile.**

**Éléments de performance :**

- déterminer, en collaboration avec les autres intervenants\*, le comportement, le développement, la culture et les besoins individuels et de groupes dans un milieu donné;
- planifier et mettre en oeuvre, des stratégies favorables à la mise sur pied et au maintien de milieux thérapeutiques en tenant compte des différences culturelles et des besoins de la clientèle;
- évaluer les résultats des stratégies de mise en oeuvre et de maintien de milieux thérapeutiques, et apporter les modifications requises afin de favoriser des changements constructifs;
- utiliser les milieux thérapeutiques pour optimiser l'apprentissage et la croissance des enfants et des adolescents;
- appliquer des stratégies thérapeutiques en respectant leurs principes sous-jacents afin de créer un milieu thérapeutique adapté au besoin de la clientèle.

\* Voir le lexique

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention qui favorisent l'adaptation psychosociale des enfants, des adolescents et de leurs familles.**

**Éléments de performance :**

- identifier en collaboration avec les autres intervenants\* concernés, les groupes/lieux à risques;
- établir des objectifs de prévention et d'éducation\* pour les groupes/lieux à risques;
- évaluer les ressources et programmes communautaires appropriés existant dans l'environnement\* immédiat et dans d'autres communautés;
- aider au développement ou à l'adaptation de ressources de prévention et d'éducation en fonction des besoins;
- mettre en oeuvre, en collaboration avec d'autres professionnels\*, des stratégies de prévention et d'éducation, et des programmes qui répondent aux besoins des enfants, des adolescents et de leurs familles;
- élaborer et mettre en oeuvre des modèles de développement communautaire pour l'évaluation\* des besoins;
- élaborer des projets de politiques et de programmes ainsi que des demandes de subvention afin de répondre aux besoins identifiés;
- élaborer des programmes et des méthodes thérapeutiques\* qui répondent aux besoins de la clientèle\*.

\* Voir le lexique

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**faire appel à des stratégies efficaces d'intervention\* ou à la prestation d'un service direct, en matière de programmes thérapeutiques\*, de consultations individuelles ou de travail en groupe, afin de répondre aux besoins et aux objectifs des enfants, des adolescents, des familles et des autres personnes concernées.**

**Éléments de performance :**

- identifier et évaluer les besoins et les forces des enfants, des adolescents et de leurs familles sur le plan psychosocial en fonction de leur environnement\*;
- utiliser des méthodes d'évaluation\* variées et appropriées en fonction du contexte et de la situation;
- agir en tenant compte des lois et des règlements\* qui s'appliquent au travail des techniciens en éducation spécialisée\*;
- identifier et négocier des objectifs réalistes et réalisables, de concert avec les enfants, les adolescents et leur famille;
- consulter et collaborer avec d'autres intervenants\* afin d'offrir une bonne prestation de service;
- identifier les besoins par rapport aux ressources additionnelles requises;
- obtenir et gérer les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs poursuivis;
- choisir et mettre en oeuvre des stratégies en fonction des besoins et des objectifs poursuivis;
- appliquer des techniques d'intervention non violentes afin de prévenir, de réduire et de gérer les situations de crise chez les enfants et les adolescents;
- appliquer ses connaissances en recherche afin d'évaluer l'efficacité des stratégies de traitement, les tendances à l'égard de la clientèle\* et les questions d'ordre sociales;
- connaître les troubles de santé mentale et leurs diverses manifestations chez les enfants, les adolescents et les familles;
- observer l'efficacité des médicaments et leurs effets secondaires;
- informer la clientèle et les autres personnes concernées quant aux stratégies d'intervention adoptées afin de favoriser leur compréhension et leur coopération;
- évaluer les résultats des processus et des stratégies utilisés, et apporter les modifications nécessaires pour atteindre les objectifs établis.

\* Voir le lexique

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**collaborer avec d'autres fournisseurs de services afin de créer et de maintenir des relations de travail\* efficaces et d'optimiser la qualité des services offerts aux enfants, aux adolescents et aux familles.**

**Éléments de performance :**

- participer efficacement au travail d'une équipe multidisciplinaire;
- faire preuve de professionnalisme dans ses rapports avec les autres, conformément au code de déontologie, aux politiques organisationnelles et aux mesures législatives concernant les services à la famille;
- collaborer avec les personnes concernées afin d'acquérir une compréhension globale et objective de la situation de l'enfant, de l'adolescent et de leur famille;
- collaborer de façon continue à la planification des services de qualité;
- maintenir la confidentialité de l'information selon les exigences de la loi\* et de l'éthique professionnelle\*;
- utiliser ses compétences organisationnelles pour coordonner des activités et favoriser l'utilisation judicieuse des ressources qui permettront d'améliorer la qualité des services pour les enfants, les adolescents et leurs familles;
- déterminer les rôles et les responsabilités de tous les membres de l'équipe qui dispensent des services à un client\*;
- travailler dans le cadre des rôles et des responsabilités professionnels des techniciens en éducation spécialisée\*, selon l'orientation établie par l'équipe de fournisseurs de services.

\* Voir le lexique

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**entreprendre des activités d'auto-évaluation et de croissance personnelle\* afin de continuellement s'améliorer et améliorer sa performance professionnelle\*.**

**Éléments de performance :**

- maintenir des frontières appropriées entre sa vie personnelle et professionnelle;
- solliciter et rechercher la supervision au besoin;
- établir des objectifs personnels réalistes et réalisables pour améliorer sa performance;
- trouver et utiliser des ressources appropriées et des stratégies d'auto-protection\* pour améliorer sa croissance personnelle;
- agir conformément aux normes et à l'éthique professionnelle en vigueur;
- faire preuve d'organisation et bien gérer son temps;
- présenter une image positive de soi-même en faisant preuve de compétence et de confiance en soi dans le cadre de son rôle professionnel.

\* Voir le lexique

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**Identifier et utiliser les ressources et les activités promouvant la croissance professionnelle\*.**

**Éléments de performance :**

- utiliser l'auto-évaluation et la collaboration avec ses pairs pour faire le point sur ses connaissances et ses habiletés;
- identifier ses besoins en perfectionnement professionnel;
- initier et participer à des activités de perfectionnement professionnel;
- transférer et adapter ses connaissances et ses habiletés à des contextes similaires en conformité avec l'éthique professionnelle;
- faire preuve de confiance et présenter efficacement ses compétences lors de la recherche d'emploi;
- s'adapter aux nouvelles orientations d'intervention du milieu;
- appliquer des stratégies d'entrepreneuriat\* qui favorisent le perfectionnement professionnel;
- développer avec créativité des stratégies en vue de relever les défis touchant les choix de carrière et les possibilités d'emploi;
- élaborer une planification stratégique de croissance professionnelle;
- s'informer et se tenir à jour quant aux nouvelles tendances, et en analyser les conséquences possibles dans le domaine des techniques d'éducation spécialisée\*.

\* Voir le lexique

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**communiquer efficacement de façon écrite, orale ou sous toute autre forme, selon les besoins de la situation afin d'assurer un service de qualité.**

**Éléments de performance :**

- planifier et organiser des présentations en fonction des besoins;
- préparer et réaliser de façon compétente les rapports, les documents et les propositions relatifs aux programmes et aux subventions;
- choisir et utiliser les formes de communication requises selon la situation ou le contexte;
- utiliser le matériel informatique et les logiciels disponibles afin de s'acquitter de ses tâches professionnelles\*;
- choisir des logiciels appropriés au traitement des données se rapportant à son rôle et à ses responsabilités professionnels;
- recevoir et communiquer des impressions, renseignements et sentiments en fonction de l'auditoire (par exemple, de l'équipe des intervenants\*, des enfants, des adolescents, des parents) et des objectifs poursuivis;
- évaluer les résultats de la communication et y apporter des modifications, si nécessaire.

\* Voir le lexique

## Le lexique

Activités et ressources pour la croissance personnelle :	moyen analytique, réaliste et efficace de gérer son temps, ses finances et son stress dans un but précis, utilisation des services de soutien et détermination d'objectifs réalistes;
Client, clientèle :	ce terme désigne toute personne ou groupe de personnes recevant un service d'une organisation/agence/école. Le client peut être un enfant, un adolescent, une famille, un soignant ou un autre spécialiste.
Éducation :	favoriser le développement physique, intellectuel et moral de la clientèle.
Éducation spécialisée :	relation aidante et un accompagnement (soutenu ou occasionnel) à travers les situations de la vie quotidienne, qui apporte une assistance spéciale aux enfants, aux adolescents et à leurs familles aux plans moteur, sensoriel et intellectuel, mais de façon plus particulière, aux plans social et affectif afin de faciliter leur adaptation à leur milieu de vie naturel.
Environnement :	comprend le milieu physique, culturel, social, économique et affectif, de même que les croyances religieuses d'une personne;
Évaluation :	application des compétences pour l'observation et la communication, des antécédents de la clientèle, le cas échéant, et des modèles théoriques pertinents en vue de comprendre et d'expliquer le comportement, le développement et la fonction socio-affective de la famille, dans le contexte de sa présentation;
Intervenant :	professionnel qui prend part à une action éducative dans l'intention d'en influencer le déroulement;
Intervenir :	à partir de l'observation, de l'évaluation initiale, de la planification et de l'organisation, le Technicien en éducation spécialisée établit des objectifs comportementaux et participe avec les enfants, les adolescents et leurs familles à la mise en place des conditions nécessaires à leur atteinte.
Lois et règlements :	Selon la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille (1990)</i> et les exigences du code d'éthique professionnelle du Regroupement francophone des Techniciens en éducation spécialisée de l'Ontario, plus particulièrement dans le contexte de la violence faite aux enfants et aux adolescents, des jeunes contrevenants et de la défense de leurs droits.

Professionnel :	comportement qui respecte les politiques et les méthodes de l'organisme, les codes de déontologie et de conduite des associations spécialisées ainsi que les lois, les règlements, les lignes directrices ou les normes, et favorise leur respect;
Relation :	rapport, alliance ou association avec autrui, définis clairement dans le contexte de l'accomplissement du travail;
Relation d'aide :	comprend toute manifestation d'appui, verbale ou non-verbale, ayant lieu dans le contexte d'une intervention visant à favoriser un changement constructif chez une personne, même si cette intervention n'a pas pour but la résolution évidente d'un problème quelconque;
Relation de travail :	rapport, alliance ou association avec d'autres fournisseurs de services établis et maintenus afin d'accroître la qualité des services dispensés;
Relation thérapeutique :	rapport, alliance ou association avec des enfants, des adolescents, des familles ou d'autres clients, qui est encadré, vise certains objectifs, présente un caractère de réadaptation et se limite à la prestation de services déterminés;
Stratégies d'auto-protection :	organisation critique, réaliste et efficace de son temps, gestion financière et du stress, utilisation des services de soutien et détermination d'objectifs réalistes;
Stratégies d'entrepreneuriat :	Identification des différentes sources de financement et des méthodes d'application pour l'obtention de subventions auprès des instances publiques, comme principalement le ministère des Services sociaux et communautaires, pour développer toute petite entreprise visant soit l'animation parascolaire (garderies), soit la gestion de programmes individualisés, soit la mise sur pied et la gestion d'une famille d'accueil, ou d'un foyer d'hébergement ou d'un refuge pour jeunes en suspension scolaire;
Stratégies d'intervention :	programmes et méthodes permettant de dispenser des soins et des traitements, notamment les éléments suivants : techniques de modification du comportement, méthodes de consultation, formation touchant la gestion de la colère, orientations et cadres de soutien pour les progrès scolaires et travail en groupe sur les compétences sociales et le mode de vie;
Thérapeutique :	qualifie toute intervention délibérée, planifiée et structurée qui se veut aidante et constructive.

### III. Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

*Tous les diplômés du programme Techniques d'éducation spécialisée doivent démontrer qu'ils ont atteint les quinze résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sous mentionnés, ceux de la formation professionnelle ainsi que les exigences de la formation générale.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sont communs à tous les programmes collégiaux de deux et trois ans. Pour plus d'information vous pouvez consulter le document *Résultats d'apprentissage des aptitudes génériques applicables aux programmes de deux et trois ans des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*. CNAPC : Mai 1995.

## La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

*Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

- 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;**
- 2. traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension;**
- 3. utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions;**
- 4. utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche;**
- 5. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;**
- 6. évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision;**
- 7. recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses;**
- 8. évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes;**
- 9. créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés;**
- 10. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs;**
- 11. assumer la responsabilité de ses faits et gestes;**

- 12. s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire;**
- 13. présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi;**
- 14. communiquer oralement et par écrit en anglais;**
- 15. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

## Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.**

### **Explication :**

Pour communiquer de façon claire, concise et correcte, il faut produire du matériel écrit, oral ou visuel adapté à la situation. Les diplômés analysent leur auditoire pour déterminer les besoins et choisir les moyens et les outils de communication les plus appropriés. Ils produisent du matériel dans une langue correcte et claire, en fonction du niveau de langue requis et dans un style conforme à l'usage.

### **Éléments de performance :**

- planifier et organiser une présentation selon un objectif et un auditoire;
- choisir le mode de présentation (note de service, illustration, vidéo, présentation multimédia, etc.) qui convient à l'objectif;
- produire un document conforme à l'usage du mode de présentation choisi;
- utiliser un langage et un style convenant à l'auditoire et à l'objectif;
- s'assurer que le document ne renferme pas d'erreurs typographiques;
- utiliser la technologie informatique pour produire et rehausser la qualité des documents;
- évaluer la présentation et corriger les erreurs de contenu, de structure, de style et les fautes d'inattention.

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension.**

**Explication :**

Une façon de démontrer sa compréhension consiste à restructurer ou à reformuler un message original sous d'autres formes. Les diplômés doivent savoir lire, écouter et interpréter les messages reçus. Ils rédigent des textes et créent des représentations visuelles conformes aux messages originaux.

**Éléments de performance :**

- élaborer et utiliser des stratégies efficaces de lecture, d'écoute et d'observation;
- clarifier ce qui a été lu, entendu ou observé;
- traduire une information numérique ou alphanumérique sous d'autres formes (par exemple, sommaires, tableaux, diagrammes et autres formes de représentations visuelles faisant appel à l'informatique);
- utiliser, le cas échéant, la technologie pour faciliter la reformulation;
- évaluer la compatibilité de la représentation avec le message original;
- citer ses sources selon les conventions en usage.

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.**

**Explication :**

L'utilisation efficace des mathématiques dans la vie de tous les jours suppose la capacité de faire appel à une vaste gamme de concepts, procédés, conventions, opérations, stratégies et formules. Les diplômés appliquent les concepts de temps, d'espace, de quantité, de proportion et de nombre à des situations diverses. Ils utilisent des procédures mathématiques et vérifient les résultats de l'application. Ils font usage des mathématiques avec assurance, souplesse et créativité.

**Éléments de performance :**

- identifier les situations qui demandent de faire appel aux mathématiques;
- choisir le procédé, la méthode ou la procédure mathématique (par exemple, la modélisation, les estimations, les hypothèses, les algorithmes et les formules) en fonction de la situation;
- estimer l'ordre de grandeur des réponses;
- exécuter les opérations mathématiques requises;
- utiliser un logiciel, une calculatrice ou un autre appareil, des tables ou des formules pour effectuer des opérations mathématiques avec précision;
- vérifier l'exactitude des calculs et la pertinence de la réponse;
- formuler la réponse clairement;
- appliquer la procédure utilisée à des situations similaires.

**4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :***

**utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche.**

**Explication :**

Les diplômés sont sûrs d'eux-mêmes et possèdent le savoir-faire nécessaire pour utiliser les ordinateurs et autres technologies servant à accroître la productivité. Ils reconnaissent les situations où ils peuvent utiliser des ordinateurs et autres technologies pour accomplir des tâches, résoudre des problèmes, effectuer une recherche et créer un produit. Ils choisissent et utilisent avec efficacité l'outil informatique le mieux adapté à la tâche. C'est également avec assurance qu'ils apprivoisent les nouvelles technologies.

**Éléments de performance :**

- utiliser adéquatement les fonctions de base du système d'exploitation (par exemple, charger les logiciels, sauvegarder et extraire des données, faire des copies de sécurité);
- déterminer les tâches à accomplir à l'aide d'un ordinateur et autres technologies;
- choisir le logiciel et l'équipement qui conviennent à la tâche;
- utiliser le logiciel et l'équipement avec efficacité et en respectant la législation en vigueur;
- régler de manière logique et systématique les erreurs et les problèmes d'équipement et de logiciel;
- appliquer les concepts et les procédures à des situations nouvelles;
- évaluer sa façon d'utiliser le matériel, les logiciels et les outils technologiques.

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.**

**Explication :**

Pour travailler en équipe ou en groupe dans un contexte personnel ou professionnel, il faut assumer la responsabilité des tâches et des décisions collectives. Il faut également interagir de manière efficace avec les membres du groupe. Les diplômés sont capables d'accomplir les diverses tâches qui leur incombent à titre de membres du groupe, de comprendre les besoins d'autrui et de les prendre en considération.

**Éléments de performance :**

- déterminer le travail et les tâches à accomplir;
- établir des stratégies pour accomplir les tâches;
- déterminer les rôles des membres de l'équipe et/ou du groupe;
- clarifier les rôles individuels et les remplir en temps opportun;
- traiter les autres membres de l'équipe de manière juste et équitable;
- communiquer ses propres idées, opinions et renseignements tout en respectant le point de vue d'autrui;
- utiliser des techniques visant à résoudre les conflits;
- évaluer régulièrement les progrès du groupe et faire les ajustements nécessaires.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision.**

**Explication :**

Pour résoudre une gamme de problèmes complexes et accomplir diverses tâches, les diplômés font appel à divers processus cognitifs et adoptent diverses stratégies. Ils apprécient les limites et les possibilités de leurs propres processus de pensée et explorent de nouvelles façons de raisonner. Cette démarche leur permet de comprendre leurs processus de pensée, de prise de décision et de résolution de problèmes.

**Éléments de performance :**

- clarifier la nature et l'importance des problèmes ou de l'orientation requise;
- explorer les divers types de raisonnement qui peuvent être utilisés;
- déterminer les limites et les possibilités de son propre processus de pensée;
- choisir et utiliser des types de raisonnement (par exemple, le raisonnement inductif et déductif, la pensée créative et intuitive, le questionnement, la réflexion critique);
- évaluer les avantages des divers types de raisonnement et des stratégies utilisés pour résoudre les problèmes et prendre des décisions;
- reconnaître les avantages d'utiliser d'autres types de raisonnement.

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses.**

**Explication :**

Pour prendre des décisions et accomplir des tâches, il faut généralement s'appuyer sur de l'information. Les diplômés recueillent de l'information et la traitent de façon efficace. Ils élaborent et utilisent des stratégies diverses, y compris les nouvelles technologies. Ils apprennent à trier l'information et à la présenter sous diverses formes (par exemple, en utilisant des bases de données et des chiffriers électroniques).

**Éléments de performance :**

- déterminer la nature de l'information requise;
- identifier les sources (par exemple, textes, bases de données, Internet);
- recueillir l'information à l'aide de diverses techniques de collecte de données, dont la technologie;
- analyser l'information et retenir celle qui est pertinente, importante et utile;
- utiliser divers procédés pour organiser l'information (par exemple, chiffriers électroniques, bases de données, graphiques et tableaux);
- tirer des conclusions à partir de l'information traitée;
- revoir les méthodes utilisées pour recueillir, organiser, analyser et évaluer l'information.

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes.**

**Explication :**

Compte tenu de la diversité de l'information numérique et alphanumérique disponible, les diplômés interprètent et comprennent le travail des autres et en tirent leurs propres conclusions. Ils utilisent leurs aptitudes en mathématiques pour évaluer la validité de données quantitatives et leurs aptitudes à raisonner pour vérifier le bien fondé d'hypothèses et d'arguments. Les diplômés remettent en question ce qu'ils lisent, entendent et observent.

**Éléments de performance :**

- cerner les hypothèses et les conclusions;
- déceler les erreurs, les préjugés, les déclarations mensongères et les critiquer;
- vérifier l'exactitude des affirmations ou des arguments;
- défendre les raisons pour lesquelles on accepte ou rejette certains arguments ou conclusions.

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés.**

**Explication :**

La conception de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies de résolution de problèmes exigent des aptitudes en créativité. Les diplômés sont capables d'adapter des approches traditionnelles à des situations nouvelles. Ils font preuve d'une bonne maîtrise des techniques de pensée divergente et intuitive.

**Éléments de performance :**

- analyser les besoins;
- faire preuve de créativité pour élaborer des stratégies et/ou des produits qui répondent aux besoins identifiés;
- choisir des solutions de rechange basées sur les besoins et les critères des projets/plans;
- créer des stratégies et/ou des produits;
- évaluer les stratégies et/ou les produits pour vérifier s'ils satisfont aux besoins.

**10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs.**

**Explication :**

Pour atteindre des objectifs pratiques dans leur vie personnelle ou professionnelle, les diplômés utilisent aussi efficacement que possible temps, argent, espace et autres ressources. Ils planifient et se donnent les moyens d'atteindre leurs objectifs. Finalement, ils évaluent le réalisme de leurs objectifs, de leurs plans d'action et de leur démarche et ils les adaptent au besoin.

**Éléments de performance :**

- définir des objectifs réalistes et réalisables;
- utiliser des outils de planification (par exemple, budgets, calendriers de travail et plans d'action);
- adapter la démarche et modifier les objectifs en fonction des imprévus;
- utiliser les ressources (par exemple, l'argent, l'espace et le temps) de manière efficace;
- évaluer les objectifs et l'utilisation des ressources, et faire les ajustements appropriés.

**11. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :  
assumer la responsabilité de ses faits et gestes.**

**Explication :**

Pour prendre des décisions, adopter des points de vue et accomplir des tâches, les diplômés assument la responsabilité de leurs actions et défendent leurs opinions. Ils évaluent les conséquences de leurs décisions et de leurs actions. Ils remettent en question leurs valeurs, croyances et opinions personnelles.

**Éléments de performance :**

- évaluer les conséquences de ses faits et gestes;
- évaluer la démarche et les moyens empruntés;
- reconnaître ses erreurs et apporter les correctifs nécessaires;
- reconnaître ses réussites et les appliquer à d'autres situations;
- justifier les valeurs, croyances et opinions qui fondent son action;
- tenir compte de la rétroaction constructive dans d'autres situations;
- défendre les décisions prises et les actions posées.

**12. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire.**

**Explication :**

L'aptitude à transférer un savoir d'un domaine à un autre est essentielle la vie durant. Les diplômés appliquent avec confiance leur savoir et savoir-faire à toute une gamme de situations nouvelles, y compris à l'apprentissage d'un nouveau savoir-faire.

**Éléments de performance :**

- évaluer ses aptitudes, ses connaissances et son style personnel d'apprentissage;
- reconnaître les aptitudes et connaissances requises pour faire face à une nouvelle situation;
- transférer les aptitudes et connaissances acquises dans des contextes nouveaux;
- identifier les aptitudes et connaissances qu'il y a lieu d'acquérir pour faire face à une nouvelle situation;
- choisir les stratégies d'apprentissage et de travail les plus appropriées aux situations;
- évaluer sa capacité de s'adapter à de nouvelles situations.

**13. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :***

**présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi.**

**Explication :**

Pour se préparer à faire face à des changements dans leur vie personnelle et professionnelle, les diplômés doivent faire valoir leurs réalisations et leurs capacités. Ils apprécient à leur juste valeur le travail accompli et l'expérience acquise. Ils sont capables de produire un portfolio ou un curriculum vitae attrayant. Enfin, ils présentent avec assurance et intérêt leurs réalisations personnelles.

**Éléments de performance :**

- faire le sommaire de ses réalisations, de ses connaissances et expériences de manière réaliste;
- choisir les modes de présentation (par exemple, curriculum vitae, portfolio, entrevue) les mieux adaptés à la situation pour présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience;
- évaluer les réactions aux modes de présentation et rectifier si nécessaire.

**14. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :***  
**communiquer oralement et par écrit en anglais.**

**Explication :**

En Ontario, les Francophones doivent maîtriser la langue anglaise pour communiquer oralement et par écrit tant dans leur vie privée que professionnelle.

**Éléments de performance :**

- utiliser le vocabulaire approprié à une situation;
- appliquer les règles grammaticales de la langue anglaise;
- reconnaître les occasions propices à l'utilisation de ses connaissances en anglais;
- élaborer des stratégies de lecture et d'écoute;
- produire des documents écrits (par exemple, curriculum vitae, lettres de demande d'emploi);
- communiquer oralement de l'information (par exemple, face à face, conversation téléphonique);
- élaborer et utiliser des stratégies d'auto-correction.

**15. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

**Explication :**

Les communautés francophones ontariennes désirent conserver et promouvoir leur héritage culturel et linguistique. Les Francophones des collèges de langue française recherchent la possibilité d'approfondir leur compréhension de cet héritage et d'en apprécier la valeur et l'importance. Les diplômés oeuvrent, tant dans la vie privée qu'en milieu de travail, à l'épanouissement de leur culture, de leur langue et à l'affirmation de leurs droits.

**Éléments de performance :**

- reconnaître les situations où il est utile de défendre ou de promouvoir son identité culturelle;
- définir ses valeurs personnelles en relation avec la communauté francophone mondiale;
- défendre ses droits en tant que membre d'une communauté francophone;
- identifier les occasions propices à la promotion de la culture et de la langue de la communauté francophone;
- utiliser des stratégies pour faire face à toute situation où ses droits en tant que Francophone ne sont pas respectés.

## IV. La formation générale

*Tous les diplômés du programme Techniques d'éducation spécialisée doivent démontrer de façon fiable qu'ils ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques.*

### Les exigences de la formation générale

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que chaque programme collégial postsecondaire devrait comprendre au moins un cours de formation générale de trois heures par semaine, soit environ 45 heures d'enseignement par étape. Les apprenants devraient toucher à un grand nombre de domaines dans le cadre de leur formation générale et devraient, autant que possible, choisir eux-mêmes leurs cours de formation générale.

Cette exigence relative à la formation générale représente un élément intégral des normes du programme, en plus des résultats d'apprentissage relatifs à la formation professionnelle et aux aptitudes génériques.

Les exigences relatives à la formation générale doivent être remplies conformément aux lignes directrices suivantes :

1. la formation générale dans les collèges se doit de traiter de questions et de préoccupations sociales reliées au vécu de l'apprenant. Les cours de formation générale doivent être conçus de telle sorte que l'apprenant puisse appliquer sa compréhension de questions historiques à la réalité d'aujourd'hui;
2. tous les cours de formation générale offerts dans les collèges doivent être conçus en termes de bienfaits pour les apprenants aux plans de l'épanouissement et de l'enrichissement personnels et aux plans civique et professionnel;
3. la mission des collèges ontariens a pour objet, entre autres, de développer et d'appuyer la formation continue. Cet objectif constitue une composante essentielle de la formation générale.

La formation générale dans les collèges communautaires ontariens se veut une expérience d'apprentissage de niveau postsecondaire ayant pour objet de rendre l'apprenant capable de relever les défis de la famille, de la communauté et du monde du travail. Elle doit également permettre aux apprenants d'approfondir des questions de nature universelle et historique et d'en tirer des leçons applicables aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Elle tend à favoriser une attitude positive et un engagement à l'endroit de la formation continue. Elle est dispensée dans le cadre de cours élaborés en conformité avec les principes directeurs, les buts et les objectifs généraux de la formation générale.

## Les buts et les objectifs généraux

### 1. L'esthétique

*Compréhension des notions de beauté, forme et goût et du rôle des arts dans la société.*

**Objectifs généraux :**

- faire preuve de sens critique quant au rôle social des arts;
- reconnaître et apprécier le rôle des arts;
- acquérir le sens de la critique en développant et appliquant une grille d'analyse personnelle.

### 2. Le citoyen

*Compréhension de la signification des notions de droits et libertés dans la vie publique et communautaire au Canada.*

**Objectifs généraux :**

- faire preuve de connaissance de la structure et du fonctionnement du gouvernement canadien (les pouvoirs législatifs et judiciaires, la fonction publique), du rôle des élus et des responsabilités des citoyens;
- faire preuve de compréhension des événements importants qui marquent l'histoire canadienne et développer un sens critique éclairé face aux décisions politiques qu'ils entraînent;
- faire preuve de compréhension des questions internationales et de leur impact et reconnaître la place du Canada au sein de la communauté internationale;
- démontrer une compréhension de l'histoire, de son sens ainsi que de l'organisation et du rôle des groupes de bénévoles dans la vie communautaire.

### **3. La culture**

*Compréhension de la diversité culturelle, sociale, éthique et linguistique au Canada et dans le monde.*

#### **Objectifs généraux :**

- acquérir une compréhension du concept d'identité culturelle en faisant des liens entre ses expériences personnelles et l'étude de la culture au sens large;
- acquérir une compréhension de la diversité et de l'interaction des cultures et des sous-cultures dans la société canadienne;
- faire preuve de compréhension à l'endroit de diverses cultures en portant un jugement éclairé sur la façon dont elles tentent de répondre aux questions universelles.

### **4. La croissance personnelle**

*Prise de conscience de soi, croissance intellectuelle et bien-être physique, compréhension des autres.*

#### **Objectifs généraux :**

- se fixer des buts conformes à ses valeurs et ses attentes personnelles;
- appliquer sa compréhension de l'être humain et de son développement à sa vie personnelle et à ses rapports avec autrui;
- intégrer le concept de bien-être à son style de vie;
- se définir en tant qu'apprenant et reconnaître son propre style d'apprentissage.

### **5. Le social**

*Compréhension des rapports entre les personnes et la société.*

#### **Objectifs généraux :**

- faire preuve d'une connaissance éclairée des institutions et de l'organisation sociale de même que des rapports entre les personnes, les groupes et la société;
- faire preuve de jugement éclairé face aux changements et aux problèmes sociaux et reconnaître l'importance de l'engagement personnel au plan social;
- faire preuve d'un jugement éclairé sur les questions et les problèmes sociaux.

## 6. La science

*Compréhension de la contribution et du potentiel de la science dans le développement de la civilisation et des rapports entre les êtres humains.*

### Objectifs généraux :

- développer une compréhension de l'histoire, de la philosophie, de la contribution, des perspectives et des limites de la science;
- développer une compréhension de la méthode scientifique et de ses applications en mesure quantitative et pour la vérification de lois naturelles.

## 7. La technologie

*Compréhension de l'interrelation entre, d'une part, le développement et l'utilisation de la technologie et, d'autre part, la société et l'écosystème.*

### Objectifs généraux :

- faire le lien entre les connaissances et les applications technologiques et leur impact sur l'environnement physique et biologique;
- adopter des positions éthiques éclairées sur les questions relatives à la place de l'être humain sur la planète.

## 8. Le monde du travail

*Compréhension de la signification, de l'histoire et de l'organisation du monde du travail et des défis personnels à relever.*

### Objectifs généraux :

- adopter des critères à l'égard de l'efficacité, l'efficience, l'éthique et les récompenses qui soient conciliables avec la nature changeante du monde du travail;
- appliquer sa connaissance des institutions, de l'histoire et de l'organisation du travail à son rôle et à ses attitudes dans le monde du travail;
- développer une compréhension de la nature changeante du travail et de l'économie.